Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_126_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-126-2026

Objet : Coopération tripartite entre la commune d'Ovroutch en Ukraine, ALDA et Saint-Brieuc Armor Agglomération - Subvention 2026

L'an 2026 le 25 juin à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Sylvie GUIGNARD.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Patricia BRIAND-FALLER, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Alain RAULT, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Adil BOUKLATA pouvoir à Caroline DANIEL, Bertrand FAURE pouvoir à Stéphane BRIEND, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Sandra LE MEUR, Aline LE BOEDEC pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Nicole OGER pouvoir à Vincent ALLENO, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Pascal PRIDO, Christian RANNO pouvoir à Olivier MEROT, Guillaume REBILLARD pouvoir à Arnaud LE BRETON, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, David TOLLEMER pouvoir à Philippe PIERRE,

MEMBRES ABSENTS

Mickaël COSSON, Ronan KERDRAON, Laurent LUTSE

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 58
Nombre de votants : 69

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_126_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 25 juin 2026

Délibération DB-126-2026

Rapporteur : Monsieur Thibaut GUIGNARD

Objet : Coopération tripartite entre la commune d'Ovroutch en Ukraine, ALDA et Saint-Brieuc Armor Agglomération - Subvention 2026

EXPOSE DES MOTIFS

Saint Brieuc Armor Agglomération continue d'exprimer tout son soutien à l'Ukraine au regard des conséquences de l'agression militaire menée par la Fédération de Russie.

En 2022, les élus ont condamné fermement cette invasion militaire et ont rappelé l'absolue nécessité de protéger les populations civiles. Saint-Brieuc Armor Agglomération a versé une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Protection Civile pour l'accueil en France des réfugiés. En 2023, les élus référents Europe des communes ont décidé de mener une action d'urgence, coordonnée entre l'Agglomération et les communes, pour contribuer à l'envoi de générateurs vers la ville d'Ovroutch via l'association Stand With Ukraine. En 2023 également, le territoire a accueilli une délégation d'élus, et notamment de la ville d'Ovroutch, avec qui des liens se sont noués progressivement. En 2024, le SDIS22, la Ville de Saint-Brieuc et l'Agglomération ont acheminé du matériel de pompiers à Ovroutch avec l'aide de la Protection Civile. Cette même année, l'agglomération et 14 communes du territoire ont fourni 39 ordinateurs aux écoles d'Ovroutch au titre de l'aide d'urgence à l'Ukraine.

L'année dernière, 2025, les relations avec la commune d'Ovroutch se sont structurées avec le soutien de l'association européenne pour la démocratie locale (ALDA), crée en 1993 pour promouvoir le développement du processus démocratique au niveau local dans les Etats Membres de l'UE et les pays voisins.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260625-DB_126_2026-DE

DELIBERATION

VU les articles l.1611-4 et s., l.2311-7, l.2313-1, l.5211-36 et l.5216-5 du code général des collectivités territoriales ; ainsi que les articles l. 5211-36, l. 2313-1 et l. 2313-1-1 ;

VU l' article L1115-1 du code général des collectivités territoriales autorisant le concours à une action humanitaire;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

VU la délibération DB-082-2025 du 24 avril 2025 validant le protocole d'entente tripartite entre la commune d'Ovroutch, ALDA et Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

Le Bureau statutaire saisi le 11 juin 2026 ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ :

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

ATTRIBUE une subvention pour 2026 de 4000 € à ALDA afin de contribuer à l'animation de l'agence locale de la démocratie à Ovroutch.

DIT que les crédits sont prévus au budget principal 2026.

CONDITIONNE l'accord et le versement de ces subventions à la remise du dernier bilan, compte de résultat et rapports d'activités de l'association.

AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte afférent à ces subventions ou convention à intervenir.

Présents : 58	Pouvoirs : 11	Total : 69	Exprimés : 69
Voix Pour : 69	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 25 juin 2026

Le secrétaire de séance

Sylvie GUIGNARD

Président,

Stéphane BRIEND